



Comment "obliger" un propriétaire à effectuer des travaux?

Par **Marina**, le **09/03/2010** à **11:31**

Bonjour,
Je suis locataire depuis le 28.11.09 d'une maison, dont la location est gérée directement par le propriétaire. Lors de l'entrée dans les lieux, nous avons constaté avec lui qu'une porte fenêtre ne fermait plus et qu'une autre n'ouvrait plus, cela signalé sur l'état des lieux (le quel ne nous a jamais été retourné pour signature).
Après 2 mois d'absence de réaction de notre propriétaire, nous en sommes à le harceler pour qu'il contacte la société de réparation. Il a été jusqu'à nous mentir et dire qu'il les avait contacté et accepté le devis, ce qui était faux car nous avons aussi pris contact avec la société en question. Ces derniers sont venus et ont constaté qu'ils ne pouvaient pas réparer car ne trouveraient jamais la pièce en question, et on a également vu qu'une autre porte fenêtre, donnant sur la rue, était mal fixée au mur et donc pouvait être enfoncée par un simple coup de pied.
Je sais que notre propriétaire n'acceptera jamais de changer les fenêtres en entier, et de faire refixer la deuxième, car évidemment trop coûteux.
La question est donc comment puis-je l'obliger à effectuer les réparations? Sachant qu'en plus, avec la fenêtre qui ne ferme plus j'ai eu des dépenses d'électricité (chauffage) en plus.
Merci de votre aide,
Cordialement